Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260702-2026_111_DEL-DE

Theix Noyalo TEIZ NOALOU

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 02 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, jeudi deux juillet à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 23 juin 2026 se sont réunis à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents sous la présidence de Monsieur Sébille, Maire, Mmes Le Bodic, Célard, Perrin, Charbonnier, Pasquier, Lecomte-Durouil, Rebout, Leclerre, Le Floch, Gicquel, Marroi, Guillou et MM. Thébaut, Rigault, Célard, Berthe, Le Douairon, Pédron, Guilbaud, Valiente, Duranton, Groyer, Roudaut, Morio et Charcosset

Absents ayant donné pouvoir :
Madame Ogier à Madame Marroi
Monsieur Oudar à Monsieur Célard
Madame Keryjaouen à Madame Le Bodic
Monsieur Hazo à Monsieur Rigault
Madame Le Cadre à Monsieur Sébille
Monsieur Mouaci à Monsieur Thébaut

Absente : Mme Ménahèze

Secrétaire de séance : Thierry Duranton

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 26

Absente : 1

Nombre de pouvoirs : 6

Votants : 32

2026-07-02- N°JUR 111/2026 – DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre comptes des décisions municipales prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal (article L.2122-22 du CGCT).

En application de ces dispositions, les décisions prises par le Maire ou son représentant sont listées ci-après.

Il est également rendu compte des marchés conclus sur le fondement des délégations accordées.

Il est donc rendu compte ci-après

- Des decisions ;
- Des marchés passés après procédure

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260702-2026_111_DEL-DE

2026-23 du 19/05/2026	Accord-cadre 2024-10- travaux de reprise de concessions funéraires et de sites cinéraires abandonnés, échus et non renouvelés aux cimetières de la commune de Theix-Noyalo - modification n°2		Art. L 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
2026-24 du 21/05/2026	Aménagement d'une voie verte entre le village du Saindo et le village de Talhouët le long de la RD 104- Demande de subventions -annule et remplace la décision 2026/05	264 843€	Art. L 2122-22 alinéa 26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
2026-25 du 27/05/2026	Accord-cadre 2023- 13- prestations de transport collectif de personnes pendant le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire- modification n°1		Art. L 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
2026-26 du 02/06/2026	Convention d'occupation temporaire du domaine public avec la société La Regianna - le vendredi soir au Gorvello		Art. L 2122-22 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
2026-27 du 04/06/2026	Organisation du festival de la littérature jeunesse Lisons ! du 4 au 17 janvier 2027 - demande de subventions	17 115€	Art,L,2122-22 alinéa 26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
2026-28 du 05/06/2026	Marché 2026-05- Réfection partielle de l'étanchéité du groupe scolaire Marie Curie- attribution	45 066.92€	Art. L 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
2026-29 du 15/06/2026	Travaux d'aménagements sécuritaires le long de la RD 7 au lieu-dit Plaisance- Demande de subventions	624 661€	Art. L 2122-22 alinéa 26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
2026-30 du 16/06/2026	Virement de crédits n°1- budget principal 2026	38 000€	Art. L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
2026-31 du 16/06/2026	Modification des tarifs des prestations enfance jeunesse à compter du 1er septembre 2026		Art. L 2122-22 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
2026-32 du 18/06/2026	Modification des tarifs des prestations sports (séniors et enfants EMS) à compter du 1er septembre 2026		Art. L 2122-22 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

A Theix-Noyalo, le 02 juillet 2026

Le Maire,

Christian SEBILLE

